

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE 22 JUIN À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 17 juin 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – ~~Bruno SAUVIAC~~ – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER

Secrétaire de séance : Valérie TROUILLOUX

2026.038 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ADHESION DU SPIC ROC 42

Monsieur le Maire rappelle que le SIEL TE et la Commune ont conclu une convention d'adhésion au service ROC 42 par délibération 2025.021 en date du 19 mai 2025.

Le présent avenant a pour objet de modifier la Convention de la manière suivante :

- Suppression des opérations de maintenance préventive du réseau de passerelles (vérification tous les deux ans) ;
- Modification du régime des données pour permettre à l'Adhérent d'autoriser le SIEL TE à visualiser et à exploiter la donnée générée par certains de ces Objets, en lien avec les compétences exercées par le Syndicat ;
- Modification des modalités de dénonciation de la Convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant à la convention annexé,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Approuve l'avenant à la convention annexé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Valérie TROUILLOUX,



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

